

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MEUZAC

<p>Nombre de Conseillers : 15</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de <i>MEUZAC</i>, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian REDON-SARRAZY, Maire.</p>
<p>En exercice : 15 Présents : 12</p>	<p>Date de Convocation du Conseil Municipal: 12 septembre 2018</p> <p>Présents : MM & Mmes <i>REDON-SARRAZY Christian – MONTET – CHAMPARNAUD – BELLARBRE – REDON-SARRAZY Maryvonne – DUPUY – MARBOUTY – BLONDY – BORDAS – RUAUD – BUSTREAU - JOUANNETAUD</i></p> <p>Absents excusés : Mme SOWINSKI – M. CHABASSIER – M. ADROHER PASCUAL</p> <p>Mme Maryvonne REDON-SARRAZY a été élue secrétaire de séance.</p>
<p>OBJET : Tarifs des transports scolaires 2018-2019</p> <p>N° 25/08/2017 -1 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture Le 03/10/2018 Publié le 03/10/2018</p>	<p>Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer la participation des familles aux frais des transports scolaires pour l'année 2018-2019 A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2018-2019 :</p> <p>1) <u>Elèves du « Primaire » domiciliés à plus de 3 kms de l'école de MEUZAC:</u> → 65,00 Euros annuel pour un enfant, soit : 22,00 Euros pour les 1er et 2ème trimestres et 21,00 Euros pour le 3^{ème} trimestre. → 32,50 Euros annuel pour le 2^{ème} enfant et plus, soit : 11,00 Euros pour les 1er et 2ème trimestres et 10,50 Euros pour le 3^{ème} trimestre.</p> <p>2) <u>Elèves du « Primaire » domiciliés à moins de 3 kms de l'école de MEUZAC:</u> → 99,00 Euros annuel par enfant, soit : 33,00 Euros par trimestre.</p> <p>3) <u>Elèves fréquentant le Collège de ST GERMAIN LES BELLES :</u> → 65,00 Euros annuel pour un enfant, soit : 22,00 Euros pour les 1^{er} trimestre et 2^{ème} trimestres et 21,00 Euros pour le 3^{ème} trimestre. → 32,50 Euros annuel pour le 2^{ème} enfant et plus, soit : 11,00 Euros pour les 1^{er} et 2ème trimestre et 10,50 Euros pour le 3^{ème} trimestre. <u>Elèves situés hors zone :</u> 250,00 Euros annuel en début d'année</p>
<p>OBJET : Tarif de la garderie de Meuzac année scolaire 2018-2019</p> <p>N°25/09/2018-2 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture Le 03/10/2018 Publié le 03/10/2018</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <p>DECIDE de fixer la participation des familles aux frais de fonctionnement de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019, à 1,60 Euros par jour, quelle que soit la période de garderie utilisée (matin et /ou après-midi) et goûter compris.</p> <p>DECIDE de ne pas faire payer aux parents la garderie du Mercredi matin.</p>
<p>OBJET : Tarif de la cantine de Meuzac année scolaire 2018-2019</p> <p>N°25/09/2018-3 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture Le 03/10/2018 Publié le 03/10/2018</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <p>DECIDE de fixer le tarif des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2018-2019 de la façon suivante :</p> <p>⇒ 2,35 Euros par repas, pour les enfants ; ⇒ 4,70 Euros par repas, pour le personnel enseignant et le personnel communal ayant sollicité l'autorisation de prendre les repas à la cantine scolaire.</p>
<p>OBJET :</p>	<p>A l'unanimité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'établir les tarifs préalablement</p>

Tarifs gîtes ruraux 2019	votee sur les periodes suivantes :			
		4 personnes	6 personnes	8 personnes
	Très haute saison <i>(du 13/07/19 au 23/08/19)</i>	325	390	430
	Haute saison <i>(du 06/07/19 au 12/07/19 et du 24/08/19 au 30/08/19)</i>	280	340	380
	Moyenne saison <i>(du 06/04/19 au 26/04/19 - du 11/05/19 au 24/05/19 – du 25/05/19 au 31/05/19, du 01/06/19 au 07/06/19– du 08/06/19 au 14/06/19, du 15/06/19 au 05/07/19, du 31/08/19 au 27/09/19, du 19/01/19 au 01/11/19, vacances de noël du 21/12/19 au 03/01/20)</i>	200 <i>Charges 28 €</i>	225 <i>charges 28 €</i>	260 <i>charges 40 €</i>
	Basse saison <i>(du 05/01/19 au 05/04/19, du 28/09/19 au 18/10/19, du 02/11/19 au 20/12/19)</i>	170 <i>charges 58 €</i>	210 <i>charges 58 €</i>	240 <i>charges 80 €</i>
	2 nuits (WE ou semaine) <i>+ charges en moyenne et basse saison</i>	100 <i>charges 15 €</i>	135 <i>charges 15 €</i>	170 <i>charges 20 €</i>
	Location au mois	400 <i>charges 100€</i>	450 <i>Charges 150€</i>	500 <i>Charges 200€</i>
N°25/09/2018-4 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture Le 03/10/2018 Publié le 03/10/2018	<p>Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autre part de fixer les tarifs de location de draps et les frais de ménage, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Draps : 8,00 Euros la paire sur demande à la réservation. - Ménage : 65,00 Euros pour le gîte 8 personnes et 45 Euros pour les Gîtes 4 et 6 personnes sur demande à la réservation. 			
N°25/09/2018-5 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture Le 03/10/2018 Publié le 03/10/2018	<p>OBJET : Partenariat de résidence d'artiste avec la Médiathèque Intercommunal du Père Castor</p> <p>Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de résidence d'artiste mené par la Médiathèque Intercommunal du Père Castor. Dans le cadre de cette résidence la médiathèque a sollicité le soutien de la commune de Meuzac par la location à tarif préférentiel d'un gîte sur la période du 16 octobre au 28 mars.</p> <p>Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE de louer le gîte 4 places Basse Roche à la Médiathèque Intercommunal du Père Castor au tarif de 300 € mensuel sur la période du 16 octobre 2018 au 28 mars 2019.</p>			
N°25/09/2018-6 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture Le 03/10/2018 Publié le 03/10/2018	<p>OBJET : Mise en concurrence extension local professionnel place du 8 mai 1945</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que la Commune a fait un appel d'offres suite au projet d'agrandissement de l'immeuble professionnel place du 8 mai 1945. Considérant la technicité du projet, la Commune a fait appel aux services d'un maitre d'œuvre pour l'analyse des offres. Cette mise en concurrence se divise en 9 lots : maçonnerie, charpente-couverture, menuiserie extérieurs, menuiseries intérieures, platerie-isolation, carrelage, peinture, électricité et plomberie. Monsieur présente au conseil municipal le rapport de M. Jean Roux, maitre d'œuvre.</p> <p>Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE de retenir les propositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 maçonnerie : Ent. Pignolet - Lot 2 charpente-couverture : Ent. Renaudie - Lot 3 menuiseries exterieures : SAS Fredon - Lot 4 menuiseries intérieures : SAS Fredon - Lot 5 platerie-isolation : SARL Eliez - Lot 6 carrelage : Ent. Tord - Lot 7 peinture : SARL Guyonnaud - Lot 8 électricité : SAS Marbouty - Lot 9 plomberie : EURL Cibot 			
OBJET : Création d'un	<p>Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation du terrain de tennis en plateforme multisports. Cette transformation consiste à remplacer le revêtement par une couche souple et sécurisé, ainsi que</p>			

<p>terrain multisports</p> <p>N°25/09/2018-7 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture Le 03/10/2018 Publié le 03/10/2018</p>	<p>l'ajout de structure permettant la pratique de plusieurs sports : basketball, football, handball, tennis. Monsieur le Maire précise que ce projet peut solliciter un subventionnement à hauteur de 40 % au titre des Contrats territoires Ruraux du Conseil Départemental et de 25 % au titre des Dotation Equipement des Territoires Ruraux.</p> <p>Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité : DECIDE de programmer la réalisation d'une plateforme multisports sur l'ancien terrain de tennis de la commune, AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention dans le cadre des contrats Territoriaux Départementaux, AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de la Préfecture de la Haute Vienne</p>
<p>OBJET :</p> <p>Création d'une réserve incendie</p> <p>N°25/09/2018-8 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture Le 03/10/2018 Publié le 03/10/2018</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle que par la délibération 19/02/2018-2, le conseil municipal a voté la construction d'une réserve incendie à proximité du site de la nouvelle usine Minerva Oil. Monsieur le Maire indique que le projet peut être éligible au financement de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.</p> <p>Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité : AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de la Préfecture de la Haute Vienne une subvention dans le cadre Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.</p>
<p>OBJET :</p> <p>Signature du compromis de vente lot n°2 du lotissement le Hameau des Vergnes à MM. GUY-BOURRIGAULT</p> <p>N° 25/08/2017 -9 Certifié exécutoire Reçu en Préfecture Le 03/10/2018 Publié le 03/10/2018</p>	<p>Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de MM. GUY-BOURRIGAULT d'acquérir le lot n°2 du lotissement le Hameau des Vergnes, d'une superficie de 1989 m² au prix de 24 937 €.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : APPROUVE le projet de vente AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et les actes de vente afférant en l'étude de Me Debrosse et Rodier, 2 avenue du Stade, Magnac-Bourg.</p>
	<p>Fait et délibéré en mairie Le 25/09/2018 Le Maire,</p> <p>Christian REDON-SARRAZY</p>